



Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le

ID : 038-213804727-20241003-24100303-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 OCTOBRE 2024

Arrondissement de GRENOBLE
Canton de SAINT EGREVE
Commune de SARCENAS

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 septembre 2024

Délibération n° 241003-03

Le Cartusia : renouvellement convention SNC

L'an deux mil vingt-quatre, le 3 Octobre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de SARCENAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie en salle du Conseil,

Président : Sylvain DULOUTRE

Présents : M. Sylvain DULOUTRE, Mme Nathalie SEBBAR, M. Nicolas MOUGIN, M. Jean-Louis SPADA, M Jean Clot, Mme Marie-France CROIX

Secrétaire de séance : M. Nicolas MOUGIN

Excusés ayant donné pouvoir : Mme Chantal DURANTON donnant pouvoir à M. Sylvain DULOUTRE, Mme Elsa GAUTIER donnant pouvoir à M. Jean CLOT, Mme Annie PRAT donnant pouvoir à Mme Marie-France CROIX

Excusés :

▲ 3 Le Cartusia : renouvellement convention SNC

M. Le Maire rappelle qu'une convention de mise à disposition d'un local dans le bâtiment CARTUSIA a été établie par délibération du conseil municipal du 12 novembre 2023, avec l'association locale Ski Nordique Chartreuse.

La convention en cours est arrivée à échéance le 30 septembre 2024.

Le Maire propose de renouveler cette convention, avec les modifications suivantes :

- Durée de la convention de 12 mois, soit jusqu'au 30 septembre 2025 au plus tard



Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à renouveler la convention avec SNC dans les conditions ci-dessus pour la mise à disposition des locaux pré-cités.

Nombre de conseillers en exercice : 9

Présents : 6 Votants : 9 Pour : 9 Contre : Abstentions :

Fait et délibéré en Mairie de SARCENAS, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait certifié conforme au registre

Fait à SARCENAS, le 3 Octobre 2024

Le Maire, Sylvain DULOUTRE